

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministre de la transition écologique, de
la biodiversité et des négociations
internationales sur le climat et la
nature

Direction générale de la prévention
des risques

**Décision BSERR n° 2026-043 du 14 août 2026
modifiant la décision ministérielle DM-T/P n° 32969 du 28 mai 2004 modifiée,
portant approbation du guide définissant la classification des interventions sur les
équipements sous pression soumis à la réglementation française**

NOR : TECP2621560S

(Texte non paru au journal officiel)

**La ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations
internationales sur le climat et la nature,**

Vu le code de l'environnement, notamment le chapitre VII du titre V de son livre V et les articles R. 557-14-1 à 8 relatifs au suivi en service des équipements sous pression, des récipients à pression simples et des équipements sous pression nucléaires ;

Vu l'arrêté du 20 novembre 2017 relatif au suivi en service des équipements sous pression et des récipients à pression simples, notamment son article 26 et son annexe 3 ;

Vu la décision ministérielle DM-T/P n° 32969 du 28 mai 2004 relative à l'approbation des deux guides établis par l'AQUAP et l'AFIAP ;

Vu la décision BSERR n° 17-062 du 1^{er} août 2017 approuvant l'évolution du guide de classification des interventions sur les équipements sous pression soumis à la réglementation française, modifiant la décision ministérielle DM-T/P n° 32969 du 28 mai 2004 susvisée ;

Vu le guide AFIAP intitulé « Guide définissant la classification des interventions sur les équipements sous pression soumis à la réglementation française », édition du 12 août 2026 ;

Vu le courrier de l'AFIAP en date du 27 janvier 2026 demandant l'approbation du guide définissant la classification des interventions sur les équipements sous pression soumis à la réglementation française ;

Vu l'avis n° CODEP-DEP-2026-021877 de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection du 8 avril 2026 sur le projet de guide professionnel établi en application de l'article 26 de l'arrêté du 20 novembre 2017 relatif au suivi en service des équipements sous pression et des récipients à pression simples ;

Vu l'avis de la sous-commission permanente des appareils à pression en date du 17 juin 2026,

Décide :

Article 1^{er}

Les dispositions de la décision ministérielle DM-T/P n° 32969 du 28 mai 2004 modifiée susvisée, à l'exception de son dernier article, sont remplacées par les dispositions suivantes :

« *Art. 1^{er}.* – Le guide intitulé « Guide définissant la classification des interventions sur les équipements sous pression soumis à la réglementation française », édition du 12 août 2026, élaboré par l'AFIAP (Association Française des Ingénieurs en Appareils à Pression), est approuvé en application de l'article 26 de l'arrêté du 20 novembre 2017 susvisé.

« *Art. 2.* – Le guide mentionné à l'article 1^{er} est applicable à compter de la publication de la présente décision. Les guides AQUAP (révision 8 d'août 2017) et AFIAP (1^{ère} édition de février 2004) approuvés par la décision ministérielle DM-T/P n° 32969 du 28 mai 2004 modifiée dans leur version antérieure, peuvent continuer à être appliqués jusqu'au 31 décembre 2027.

« *Art. 3.* – Toute modification du guide mentionné à l'article 1^{er} fait l'objet d'une information préalable du ministre chargé de la sécurité industrielle. En cas de modification notable, la mise à jour du guide fait l'objet d'une nouvelle approbation par le ministre chargé de la sécurité industrielle.

« *Art. 4.* – Le guide mentionné à l'article 1^{er} peut être obtenu gratuitement (hors frais de reprographie et de transmission) auprès de l'AFIAP. »

Article 2

La présente décision sera publiée au *bulletin officiel* du ministère de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature.

Fait le 14 août 2026,

Pour la ministre et par délégation :

La cheffe du service des risques technologiques,

Anne-Cécile RIGAIL